

# REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES

## Championnat Excellence M15M Saison 2023/2024

### Art 1 GENERALITE

Nom de l'épreuve	Championnat Excellence M15M
Catégorie	M15M
Abréviation	MEG- MEM
Commission Référente	CSR
Forme de jeu	6*6
Genre	Masculin

### Art 2 PARTICIPATIONS DES GSA

Nombre d'équipes engagées	8
Nombre maximum d'équipes par GSA	1

### Art 3 LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Volley ball
Type de licence mutation autorisée	Nationale et Régionale
<b>Catégories autorisées</b>	
M15	Oui
M13 avec simple surclassement	Oui

### Art 4 CONSTITUTIONS DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs mutés	3

### Art 5 CALENDRIER

Jour officiel de rencontre	Samedi
Horaire officiel	Entre 13h et 17h
Modification de calendrier autorisée	Oui
Accord de la CSR obligatoire	Oui
Envoi de convocation OBLIGATOIRE	Oui
Horaire officiel des rencontres	14h

### Art 6 COMMUNICATIONS DES RESULTATS

L'utilisation de la feuille de match électronique est obligatoire, sauf si plusieurs matchs en même temps (feuilles de match papier acceptées).

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Adresse d'expédition des feuilles de match papier :	
<b>LBVB</b> <b>31 RUE ABBE MARTIN</b> <b>56300 PONTIVY</b>	

*La feuille de match doit être postée le jour même de la rencontre. Le cachet de la poste doit être daté du 1<sup>er</sup> jour ouvré suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi)*

## Art 7 FORMULE SPORTIVE

Une phase A/R du 14 octobre au 23 décembre 2024.

- 2 poules de 4 en match aller-retour

Une autre phase de poule A/R sera proposé du 20 janvier au 20 avril 2024

Qualification pour les Finales Excellence :

- Les 2 premiers de chaque poule

**Finales Excellence le samedi 1 juin 2024 dans l'île et Villaine.**

## Art 8 BALLON

Type de ballon autorisé	Art 15 RGES
Chaque GSA prévoit ses ballons	

## Art 9 FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Volley-ball » permet l'inscription d'un(e) Joueur(se) sur la feuille de match.

**Les autres inscrits** (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, Médecin doivent être titulaires **d'une licence « Encadrement »**. (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.)

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé trente (30) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait.

## Art 10 ARBITRAGE

L'arbitrage et la table de marque sont gérés par le club recevant.